

ment. Le bromure à hautes doses donné le soir n'avait eu qu'un effet illusoire. Je remarquai que le malade avait une attaque toutes les fois qu'il dinait en ville ; comme notre régime alimentaire est un véritable empoisonnement continu, je pensai qu'il s'agissait peut-être de phénomènes toxiques alimentaires, je défendis au malade les dîners en ville et j'insistai pour lui faire accepter une alimentation lacto végétale. Les attaques diminuèrent beaucoup.

Cette observation est absolument comparable aux faits de M. de Fleury.

Il y a donc une épilepsie toxico-alimentaire et, j'ajouterai en passant, il y a une neurasthénie toxico-alimentaire. M. de Fleury a fort bien fait de m'emprunter cette expression de *toxico-alimentaire* pour l'appliquer aux épilepsies. C'est qu'en effet on ne doit pas confondre régime alimentaire et état gastrique ; sans doute, les dyspepsies peuvent déterminer des attaques épileptiques, mais ces faits doivent être rares ; tandis que les fautes de régime, à elles seules, avec un estomac normal, peuvent entraîner des crises comitiales chez un sujet prédisposé. Mes toxines alimentaires exercent, sans aucun doute, une action vaso constrictive ; on en a la preuve par la pâleur des sujets dont les reins sont peu perméables et qui ont des accidents toxico-alimentaires, dyspnéiques ou autres. C'est cette pâleur qu'on a eue en vue en parlant du chloro-brightisme, dénomination que, pour ma part, je repousse absolument.

M. M. DE FLEURY.—MM. Toulouse et Richet ont pensé démontrer tout récemment qu'en soumettant les épileptiques à la privation du chlorure de sodium, et en leur donnant ensuite du bromure de sodium, on augmentait considérablement l'action du médicament ; de fait, ils ont obtenu ainsi des effets qui nécessitaient auparavant des doses quatre ou cinq fois plus grandes de bromure.

Ces faits sont indéniables, mais leur interprétation me semble toute différente. J'ai eu également chez mes malades cette action intense de bromures à petites doses, et pourtant je les saturais pour ainsi dire de chlorure de sodium, puisque je les faisais manger très salé et que je leur faisais des injections de sérum artificiel.

Cette apparente contradiction tombe d'elle-même quand on remarque que les malades de M. Toulouse étaient mis, en somme, à un régime qui se rapproche beaucoup du mien (lait, viandes blanches...). Les effets obtenus s'expliquent, à mon sens, par cette réglementation de l'hygiène alimentaire et nullement par la diète de chlorures.

---